

Flash CPE N°27

19 novembre 2008 **Personnels d'Education**



Commissaires Paritaires:

Alain CASTERAN casteran_alain@yahoo.fr

Collège Françoise Giroud 34350 VENDRES 06 10 81 67 17 – 06 28 84 65 82

Christophe PORTAL ac-montpellier@se-unsa.org

Collège Sport et nature 48000 LA CANOURGUE 06 81 44 71 25

Fabienne PIRES fabienne.pires@ac-montpellier.fr

Lycée Léonard de Vinci 34080 MONTPELLIER 04 67 10 40 10

Nicole RAOUX nicole.raoux@ac-montpellier.fr

Lycée Geneviève de Gaulle 30540 MILHAUD 04 66 74 62 10

Sommaire : Grève du 20 novembre : le dialogue social, nécessité ou prétexte
Le SE attaque le droit d'accueil en Conseil d'état
Calendrier prévisionnel du mouvement 2009
CAPA avancement d'échelon du 18 novembre : tableau des résultats
Veille de l'opinion : la surveillance sociale avant le dialogue !

Elections professionnelles 2 décembre 2008: faites la différence !

Grève du 20 novembre : le dialogue social, nécessité ou prétexte ?

La grève du 20 novembre doit être massivement suivie, dans les écoles et dans les établissements du second degré. Les oukases ministériels, traduits en pressions administratives constantes sur le terrain, l'obsession des économies budgétaires, la suspicion jetée sur leurs compétences professionnelles exaspèrent les enseignants. Outre sa politique éducative, l'attitude du gouvernement est donc pour beaucoup dans le mouvement qui s'est construit.

Pourtant, à en croire la communication ministérielle, ces orientations rencontreraient l'aval des personnels, le problème se situant au niveau de représentants syndicaux enfermés dans la critique. Dans cette stratégie, Xavier Darcos se donne le rôle de l'adepte du dialogue social. Dans le premier degré, le gouvernement a même prétexté de ce dernier pour justifier un encadrement plus contraignant du recours à la grève par la loi sur le droit d'accueil.

Le SE-UNSA signale qu'à ce jour, aucune invitation ne lui est parvenue pour engager des négociations sur les motifs du conflit. La période des préavis de grève est pourtant légalement destinée à cela. Encore faut-il la volonté politique de s'en saisir. Alors, le dialogue social, nécessité ou prétexte ?

Pour sa part, le SE-UNSA est disponible pour engager sans délai toute discussion sérieuse sur les revendications en cours. Il dépend désormais du ministère de donner sa réponse.

Le SE-UNSA attaque la circulaire sur le droit d'accueil devant le Conseil d'état

La grève du 20 novembre, qui s'annonce importante, remettra sur le devant de la scène la très controversée loi du 20 août 2008, chargeant les municipalités de l'accueil des enfants du primaire.

Pour le SE-UNSA, l'objectif réel de cette loi était bien de restreindre au maximum l'utilisation du droit de grève par les enseignants du primaire, faute, pour des raisons constitutionnelles, de pouvoir l'interdire. Mais cet objectif inavoué figure clairement dans la circulaire d'application n° 2008-111 du 26 août 2008, signée conjointement par les ministres de l'Education nationale et de l'Intérieur, sans concertation préalable.

Le SE-UNSA vient de déférer cette circulaire à la censure du Conseil d'Etat. Elle impose en effet, sous peine de sanction disciplinaire, que la déclaration individuelle d'intention de participer à la grève soit parvenue au moins 48 H avant la date du conflit, ce délai devant nécessairement comporter un jour ouvré.

Compte tenu des contraintes postales, cette disposition pourrait aboutir à ce que des grévistes potentiels soient astreints à se déclarer avant même qu'un préavis légal de grève n'ait été déposé ! Outre l'absurdité de cette situation, ces conditions non prévues par la loi sont de nature à porter atteinte à l'exercice effectif du droit constitutionnel de grève.

Pour le SE-UNSA, ce texte participe d'une volonté générale de limiter l'expression des personnels. Sur le terrain, s'y rajoutent des pressions administratives incessantes contre le droit syndical. Raison supplémentaire pour faire de la grève du 20 novembre un succès.

Paris, le 13 novembre 2008.

Luc Bérille, Secrétaire Général du SE-UNSA

S'opposer et proposer

jeune(s) en tête !

Calendrier prévisionnel du mouvement 2009

(notre brochure en pièce jointe)

Mouvement Inter-académique et Mouvements spécifiques	
Ouverture du serveur SIAM pour la saisie des vœux inter et spécifiques	Jeuudi 20 novembre 2008
Fermeture du serveur SIAM	Lundi 8 décembre 2008
Calcul des barèmes dans les académies	Entre le 12 et le 23 janvier 2009
Résultats des affectations sur postes spécifiques	Entre le 2 et le 5 février 2009
Résultats du mouvement inter	Entre le 10 et le 19 mars 2009
Mouvement Intra-académique	
Ouverture du serveur SIAM pour la saisie des vœux intra	A partir du 20 mars 2009 (calendrier selon les académie)
Résultats du mouvement intra	Juin 2009 (calendrier selon académie)

CAPA d'avancement d'échelon du mardi 18 novembre

2008-09	Echelon	Promotion	Promouvables	Promus	Note / 20	Ancienneté corps	Ancienneté échelon	Mode d'accès
Le tableau montre le ratio promouvables / promus. Il montre les critères retenus en priorité : ancienneté dans le corps, dans l'échelon puis dans le mode d'accès à l'échelon. Le dernier critère retenu est l'âge des candidats. Contrairement à ce qui se faisait avant l'année passée.	5	GRAND CHOIX	6	2	18,80	3 ans	1a10m18	Ancienneté
		CHOIX						
	6	GRAND CHOIX	14	4	19,30	6 ans	2ans	Grand choix
		CHOIX	15	10	19,00	10 ans	1a10m14	Ancienneté
	7	GRAND CHOIX	20	6	19,60	7 ans	1a11m12	Choix
		CHOIX	18	13	19,60	4 ans	2a01m23	Choix
	8	GRAND CHOIX	25	7	20,00	6 ans	2a03m22	Grand choix
		CHOIX	18	13	19,80	6 ans	1a07m27	Choix
	9	GRAND CHOIX	25	7	20,00	12 ans	7m00	Grand choix
		CHOIX	19	13	20,00	7 ans 6m	3a03m29	Choix
	10	GRAND CHOIX	19	5	20,00	15 ans	1a08m27	Choix
		CHOIX	11	8	20,00	8 ans	3a10m28	Grand choix
	11	GRAND CHOIX	6	2	20,00	17 ans	1a09m21	Ancienneté
		CHOIX	7	5	20,00	9 ans	3a10m02	Choix

Nous notons que le changement des critères des promotions pénalise des collègues qui ont été longtemps Conseillers d'éducation et qui sont devenus CPE par intégration.

Veille de l'opinion

A ceux qui en douteraient, le ministre de l'Education nationale vient de prouver qu'il peut avoir de la ressource financière. Il le démontre en publiant, avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, un appel d'offre pour la mise en place d'une veille informatique sur les blogs et sites, notamment syndicaux, à hauteur de 220 000 euros. Le SE-UNSA constate que la chasse systématique aux dépenses qui, lorsqu'il s'agit des personnels et des élèves, se traduit par des milliers de suppressions d'emplois et des restrictions massives des crédits budgétaires, peut souffrir des exceptions lorsqu'il s'agit d'un service du ministre.

Que le ministère soit attentif à l'évolution de l'opinion est une chose, mais que l'objectif annoncé de cette veille informatique soit de prévenir toute remise en cause ou critique de sa politique en est une autre. Les fonds publics ont-ils pour objectif de financer la propagande ? Le SE-UNSA rappelle que le dialogue social avec les organisations représentatives a ces fonctions d'analyse, de prévention et de règlement des problèmes. Plutôt que de réduire le droit syndical sur le terrain, le ministère serait bien inspiré de le renforcer, pour permettre aux personnels de s'exprimer et à leurs syndicats de jouer pleinement leur rôle de représentation. Puisqu'il y a de l'argent à dépenser, le SE-UNSA propose au ministère d'ouvrir immédiatement les négociations qu'il avait promises, veille internet à l'appui, sur la revalorisation de la fonction enseignante !

S'opposer et proposer.

Le 2 décembre 2008, faites la différence.

Votez et faites voter pour la liste CPE du SE-UNSA.

Flash réalisé par Alain CASTERAN



www.se-unsa.org

Syndicat des Enseignants-UNSA

S'opposer et proposer !

jeune (A) en tête !